



Cabinet

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 15 février 2022

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous me permettez, au nom du député de Nelligan, de vous transmettre le libellé de la motion que nous souhaitons débattre ce mercredi 16 février, à la rubrique des affaires inscrites par les députés de l'opposition et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de cabinet,

Cindy Moreau

p.j.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition
(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement caquiste s'apprête à renouveler pour une 100^e fois l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020;

Qu'elle rappelle que la Loi sur la santé publique et l'état d'urgence sanitaire n'ont pas été conçus dans l'optique d'une pandémie s'échelonnant sur plusieurs années;

Qu'elle rappelle que l'état d'urgence sanitaire octroie des pouvoirs exceptionnels et étendus au gouvernement et qu'il n'est pas souhaitable que les normes usuelles de la gouvernance démocratique soient suspendues sur une si longue durée;

Qu'elle prenne acte qu'après des vagues successives de la pandémie de la COVID-19 dues à l'émergence de variants du virus, il est impossible de déterminer avec précision quand cette pandémie prendra fin;

Qu'elle déclare qu'il y a lieu de mettre fin à l'état d'urgence sanitaire dans les meilleurs délais tout en assurant la poursuite de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 et la protection des Québécois;

Qu'enfin, elle exige du gouvernement caquiste qu'il s'engage à déposer le rapport d'événement prévu à l'article 129 de la Loi sur la santé publique qui doit suivre la fin de l'état d'urgence sanitaire, et ce, avant la fin de la présente période de travaux parlementaires. »

Présentée par le député de Nelligan
Le mercredi 16 février 2022